

16 janvier 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 16 janvier 2017 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, Madame Françoise Boudrias. Sont également présents, Madame la conseillère Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Martin Chaput, Daniel Gravel, Michel Lambert, Luc Pagé et Gilbert Perreault.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 décembre 2016 et séance extraordinaire du 19 décembre 2016
- 04- **Correspondance**
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- **Administration**
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 16 janvier 2017
 - 5.2 Demandes d'aide financière à madame Véronique Hivon, députée du comté de Joliette
 - 5.3 Nomination de madame Pauline Landry pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés
 - 5.4 Modification de mandat de services professionnels à Communagir pour le dossier de l'église
 - 5.5 Embauche de monsieur Maxime Beauséjour à titre d'employé régulier au poste de manœuvre-journalier saisonnier au service des Travaux publics
 - 5.6 Félicitations aux parents du premier bébé de l'année 2017 au Québec et bienvenue à mademoiselle Amy Nolin
- 06- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 décembre 2016
 - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 décembre 2016
 - 6.3 Municipalisation de la rue Lajeunesse – Correctifs à la résolution numéro 2016-10-181
 - 6.4 Constat d'infraction – Construction d'un bâtiment sans autorisation sur le lot P287, propriété de monsieur Martin Forest
- 07- **Sécurité publique**
- 08- **Loisirs et culture**
 - 8.1 Reconduction du projet d'emploi intermunicipalités pour l'exercice financier 2017
- 09- **Hygiène du milieu et travaux publics**
 - 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 décembre 2016
- 10- **Période de questions**
- 11- **Varia**
- 12- **Levée de la séance**

2017-01-001

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

Pas de questions.

La période de questions est close à 20 h 02.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-01-002

3.1 Séance ordinaire du 5 décembre 2016 et séance extraordinaire du 19 décembre 2016

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 soient approuvés.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2017-01-003

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 10 janvier 2017.

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 10 janvier 2017.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2017-01-004

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 16 janvier 2017

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 16 janvier 2017 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **239 854.44 \$.**

Décaissements : chèques 9224 à 9265	41 805.37 \$
Chèques annulés : chèque 9279	(1927.21 \$)
Comptes fournisseurs : chèques 9266 à 9337	166 011.65 \$
Salaires du mois de décembre 2016	33 964.63 \$

Total de la période : **239 854.44 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Directeur général et
secrétaire-trésorier

2017-01-005

5.2 Demandes d'aide financière à madame Véronique Hivon, députée du comté de Joliette

ATTENDU les projets de réfection de voirie de la Municipalité de Sainte-Mélanie et la nécessité de solliciter l'aide financière de la députée du comté de Joliette, madame Véronique Hivon;

ATTENDU l'enveloppe discrétionnaire de la députée relative au « Programme d'amélioration du réseau routier municipal »;

ATTENDU l'enveloppe discrétionnaire de la députée relative à l'aide financière aux organismes et activités de loisirs et culture connue sous le nom de « Programme d'action bénévole »;

ATTENDU l'invitation de la députée à soumettre par résolution nos demandes dans le cadre de ces programmes d'aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a déposé, à la députée du comté de Joliette, madame Véronique Hivon, un dossier complet en ce qui concerne les besoins en réfection des chemins, routes et rues de la municipalité, tel que préparé par nos ingénieurs-conseils et montrant la nécessité d'investir plus de 2 millions de dollars dans les cinq prochaines années;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER à madame Véronique Hivon l'octroi d'une aide financière de quinze mille dollars (15 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal;

DE DEMANDER à madame Véronique Hivon l'octroi d'une aide financière de deux mille dollars (2 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour le programme d'action bénévole, soit mille dollars (1 000 \$) pour l'achat de livres à la bibliothèque et mille dollars (1 000 \$) pour le soutien activités « jeunesse » au service des loisirs;

DE MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier pour assurer le suivi des présentes.

Adoptée

2017-01-006

5.3 Nomination de madame Pauline Landry pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés

ATTENDU qu'une médaille est remise dans le cadre de cérémonies présidées par le Lieutenant-gouverneur au récipiendaire qui par son engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire a contribué au mieux-être de son milieu ou à l'atteinte de la mission d'un organisme;

ATTENDU l'action bénévole soutenue de notre concitoyenne, madame Pauline Landry;

ATTENDU qu'il y a lieu de proposer la candidature de madame Pauline Landry pour l'obtention de cette distinction en matière d'engagement bénévole soutenu au sein de notre communauté;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE PROPOSER la candidature de madame Pauline Landry pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés;

DE TRANSMETTRE toutes les informations requises à la Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière afin que cette proposition soit transmise au secrétaire général du Bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec.

Adoptée

2017-01-007

5.4 Modification de mandat de services professionnels à Communagir pour le dossier de municipalisation de l'église

ATTENDU la résolution numéro 2016-06-135 octroyant un mandat de services professionnels à l'organisme Communagir relativement au dossier de municipalisation de l'église;

ATTENDU la nécessité de modifier le mandat par l'ajout de nombres d'heures d'accompagnement et animation pour un montant n'excédant pas mille neuf cent trente-quatre dollars et dix cents (1 934.10 \$) plus taxes;

ATTENDU que les honoraires professionnels pour ce mandat sont admissibles à une aide financière provenant du programme « Pacte rural »;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'AUTORISER une modification au mandat de services professionnels à l'organisme **Communagir** pour l'accompagnement de Sainte-Mélanie dans la démarche d'identification d'une nouvelle vocation pour son église, pour une enveloppe budgétaire supplémentaire n'excédant pas mille neuf cent trente-quatre dollars et dix cents (1 934.10 \$) plus taxes, conformément à l'offre de services numéro 1572 du 23 mars 2016 et au courriel de madame Marie-Denise Prud'Homme daté du 5 janvier 2017;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en affectant le fonds d'administration aux postes budgétaires appropriés en y soustrayant toute aide financière ou contribution provenant du programme « Pacte rural »;

D'AUTORISER ET DE MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2017-01-008

5.5 Embauche de monsieur Maxime Beauséjour à titre d'employé régulier saisonnier au poste de manœuvre-journalier au service des Travaux publics

ATTENDU l'embauche à durée déterminée de monsieur Maxime Beauséjour au poste de manœuvre-journalier au service des Travaux publics à l'été 2016;

ATTENDU la recommandation favorable du responsable des Travaux publics, monsieur Alain Lajeunesse, d'embaucher monsieur Maxime Beauséjour à titre d'employé régulier au poste de manœuvre-journalier saisonnier au service des Travaux publics;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'EMBAUCHER monsieur Maxime Beauséjour à titre d'employé régulier au poste de manœuvre-journalier saisonnier au service des Travaux publics et ce, selon les conditions en vigueur à l'entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2017-01-009

5.6 **Félicitations aux parents du premier bébé de l'année 2017 au Québec et bienvenue à mademoiselle Amy Nolin**

ATTENDU la naissance du premier bébé de l'année 2017 au Québec, la petite Amy Nolin de Sainte-Mélanie;

ATTENDU qu'il y a lieu de féliciter les parents, madame Joanny Poirier et monsieur Jessy Nolin, pour cette naissance et de souhaiter la bienvenue à Amy Nolin;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE FÉLICITER les parents, madame Joanny Poirier et monsieur Jessy Nolin, pour la naissance du premier bébé de l'année 2017 au Québec ;

DE SOUHAITER la bienvenue à une toute nouvelle citoyenne de Sainte-Mélanie, mademoiselle Amy Nolin ;

DE SOULIGNER cette naissance par la remise d'une carte cadeau.

Adoptée

06- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2017-01-010

6.1 **Rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 décembre 2016**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 décembre 2016 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 décembre 2016.

Adoptée

2017-01-011

6.2 **Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 décembre 2016**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 8 décembre 2016, tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement.

POUR CE MOTIF, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 8 décembre 2016.

Adoptée

2017-01-012

6.3 Municipalisation de la rue Lajeunesse – Correctifs à la résolution numéro 2016-10-181

ATTENDU la résolution numéro 2016-10-181 relative à la municipalisation de la rue Lajeunesse;

ATTENDU la nécessité d'amender ladite résolution afin de tenir compte de numéros de cadastre différents ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AMENDER la résolution numéro 2016-10-181 en y remplaçant à toute mention « les lots 251-14, P-251-16, 252-24 et P-251-15 » par « les lots 251-14, P-251-16, 252-24, 251-15, 251-12-1 et 252-21-1 ».

Adoptée

2017-01-013

6.4 Constat d'infraction – Construction d'un bâtiment sans autorisation sur le lot P287, propriété de monsieur Martin Forest

ATTENDU que monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement, a constaté des infractions à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour des travaux de construction effectués sans permis sur le lot P287 propriété de monsieur Martin Forest;

ATTENDU qu'il y a lieu de transmettre un avis formel au propriétaire de l'immeuble en lui donnant un délai de trente (30) jours pour se conformer à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU qu'à défaut de se conformer, la Municipalité pourra entreprendre toutes procédures légales à sa disposition afin de faire respecter la réglementation municipale en vigueur

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement, à transmettre un avis au propriétaire ci-avant mentionné et à émettre tous constats d'infractions relatifs à ces infractions devant l'autorité compétente, pour et au nom de la Municipalité, suivant expiration du délai de l'avis de trente (30) jours ci-avant mentionné.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

2017-01-014

8.1 Reconduction du programme d'échanges d'emplois intermunicipalités pour l'exercice financier 2017

ATTENDU la résolution numéro 2015-07-149 réaffirmant l'appui du conseil municipal aux activités du Comité de Jumelage de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le programme d'échanges d'emplois intermunicipalités est fondé sur le principe de réciprocité avec les Municipalités de Saint-Saud-Lacoussière et de Saint-Pardoux-la-Rivière (France);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput Appuyé par Madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE RECONDUIRE le programme d'échanges d'emplois intermunicipalités pour l'exercice financier 2017;

DE POURVOIR au paiement des dépenses liées au projet ci-haut mentionné en affectant le fonds d'administration au poste budgétaire approprié;

DE MANDATER monsieur Martin Alarie, technicien en Loisirs et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2017-01-015

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 décembre 2016

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 décembre 2016 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur à la voirie et réseaux publics.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel Appuyé par Monsieur Gilbert Perreault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 décembre 2016.

Adoptée

10- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 11.

- a) En quoi consiste la résolution au point 6.4 ?
- b) En quoi consiste les zones de réserve de la MRC de Joliette ?
- c) Est-ce que l'ensemble du territoire de Sainte-Mélanie fait partie du territoire de la MRC de Joliette ?
- d) Internet haute vitesse et fibre optique pour l'ensemble de la Municipalité;
- e) Quand les travaux d'aqueduc Carillon seront réalisés ?

La période de questions est close à 20 h 26.

11- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

2017-01-016

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 27.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier